

**FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE
EN FAVEUR DES JOURNALISTES ET ACTEURS DE L'INFORMATION
PERSECUTES OU EN DANGER**

Rapport au 31.12.2016

CONSTITUTION DU FONDS

Rappel

A l'occasion de ses 25 ans d'existence, Reporters sans frontières Suisse a créé en 2015 un Fonds de soutien et de solidarité en faveur des journalistes et acteurs de l'information persécutés ou en danger (ci-après le Fonds). Il a pour but de soutenir financièrement ou par des prestations en nature ses bénéficiaires, en apportant en règle générale, un appui complémentaire aux prestations allouées par des instances gouvernementales ou privées.

Les bénéficiaires du Fonds peuvent être :

- des journalistes ou acteurs de l'information étrangers persécutés dans leurs pays qui demandent l'asile en Suisse ou séjournent temporairement dans notre pays,
- des journalistes ou acteurs de l'information travaillant en Suisse victimes d'abus ou de persécutions à l'occasion de reportages à l'étranger,
- au besoin, les proches des personnes concernées.

Exceptionnellement, le Fonds peut soutenir des journalistes travaillant en Suisse engagés dans des procédures judiciaires qui mettent fondamentalement en jeu la liberté de l'information.

Financement

Au 31 décembre 2016, le Fonds a recueilli un montant de 192'000 francs, soit pratiquement l'objectif qui avait été fixé à sa constitution (200'000.-).

Les entités qui y ont souscrit :

- 4 fondations privées
- les éditeurs, dont un avec deux espaces publicitaires gratuits

Voir en annexe, un récapitulatif des sommes reçues et versées.

Mise en place

Le fonds a commencé à fonctionner début 2016. La première séance s'est tenue le 17 février. Une commission a été créée, composée de :

- Bernard Bertossa, membre du Comité de patronage de RSF
- Christiane Dubois, directrice de RSF
- George Gordon Lennox, membre du comité de RSF

- Gérard Tschopp, président de RSF
- Gaëtan Vannay, membre du comité de RSF

CAS EXAMINES

Au 31 décembre, 14 cas de journalistes et photoreporters ont été examinés, en provenance :

- du Moyen-Orient : deux Iraniens, une Syrienne, un Irakien, un Turc-kurde, un Yéménite
- d'Afrique : une Burundaise, un Erythréen, un Rwandais
- d'Amérique du Sud : un Colombien
- d'Asie centrale : un Kirghize, un Azerbaïdjanais
- d'Europe : un Croate, un Suisse

Ces personnes ont été pour la plupart soutenues par RSF dans leur démarche d'obtention de visa.

Une seule n'a pas obtenu le soutien demandé, n'exerçant plus une activité de journaliste depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un journaliste originaire du Rwanda. Toutes sont établies en Suisse, à l'exception de l'une d'entre elles qui réside à Paris, et d'un photo reporter, renvoyé en France en application du traité « Dublin ».

Elles ont rempli un questionnaire permettant d'évaluer les raisons pour lesquelles elles ont quitté leur pays, leurs motivations pour demander une aide au Fonds, avec quel objectif.

SOUTIENS

Avec un montant de 35'000 francs, le Fonds a permis de financer :

- L'achat d'ordinateurs portables pour cinq d'entre elles afin qu'elles puissent poursuivre leur travail journalistique dans de bonnes conditions ;
- des cours de langues pour un photoreporter iranien, afin de lui permettre une meilleure intégration en Suisse romande.

Une aide immédiate a été octroyée à un journaliste yéménite, dont la famille est restée en Arabie Saoudite.

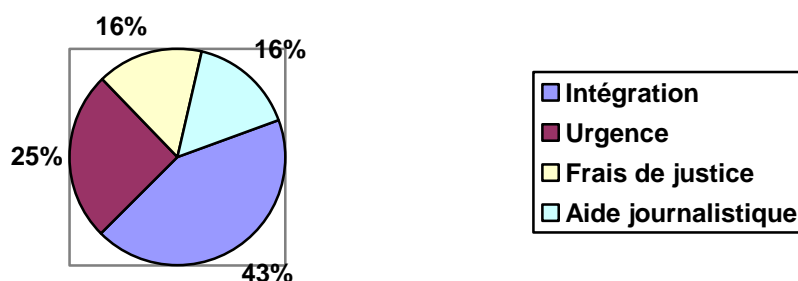
Le Fonds a contribué au financement de :

- La traduction et la publication en français du livre d'un journaliste colombien, retraçant son histoire. Intimidations, menaces, pressions, puis victime d'un 1^{er} attentat il décide de partir et de s'exiler en Suisse ;
- l'achat de billets d'avions pour faire venir auprès d'elle les enfants d'une journaliste burundaise.
Le DFAE, qui a aidé à sa sortie du pays, a sollicité RSF pour ce soutien. Lors du 1^{er} examen, la commission n'était pas entrée en matière en raison du manque de lien suffisant avec la Suisse : l'intéressée n'y a pas séjourné, n'a pas travaillé pour un média suisse. Toutefois, compte tenu de la collaboration avec le DFAE, la commission a reconsidéré le cas et a contribué à hauteur de 3000 francs à l'achat des billets.

L'aide maximale consentie par le Fonds a été apportée à :

- un journaliste kirghize, pour financer son inscription à une formation pour l'obtention du diplôme fédéral de professionnel d'intégration ;
- un journaliste d'investigation croate, dont l'abonnement général a été payé, ainsi que des cours de langue ;
- un journaliste suisse, pour contribuer au paiement de ses frais d'avocat. Il est poursuivi dans une procédure civile après la parution d'un article mettant en cause un homme d'affaires ;
- un journaliste azerbaïdjanais. Soutenu par l'OMCT pendant 3 mois, une aide mensuelle sera versée pendant un an, dès le mois de février 2017.

La répartition des montants octroyés pour l'année 2016 se décompose ainsi :



BILAN

Cette première année d'expérience a mis en évidence des difficultés qu'il n'est pas inutile de mentionner :

1. L'aide fournie sous forme de prestations mensuelles en argent peut souvent entrer en conflit avec l'aide institutionnelle déjà accordée aux bénéficiaires, en ce sens que les montants versés par RSF peuvent être considérés comme des revenus diminuant d'autant les allocations perçues. La commission doit donc veiller à éviter cet éventuel conflit.
2. Comme l'illustre le cas d'un des journalistes, les conditions de résidence en Suisse posées par le règlement du Fonds peuvent apparaître parfois trop restrictives. Peut-être conviendrait-il de compléter ce règlement en offrant à la commission la possibilité d'intervenir exceptionnellement dans des situations où le journaliste concerné, sans résider dans le pays, y entretient néanmoins des relations étroites.